

Accueil >> Les auxiliaires de vie sociale

## Les auxiliaires de vie sociale

### Présentation

Un(e) auxiliaire de vie sociale (AVS) "accompagne les personnes handicapées ou âgées dépendantes dans les gestes de la vie quotidienne qu'elles ne peuvent plus exécuter seules (toilette, repas [...])." Elle peut proposer et organiser des activités de loisirs, offrir un soutien moral, une écoute.

Elle intervient également pour des démarches et activités à l'extérieur du domicile ce qui permet à la personne handicapée ou âgée de maintenir une vie sociale, relationnelle (courses, promenades, distractions...). Elle "peut intervenir par exemple aussi bien dans les universités aux côtés d'étudiants handicapés qu'à domicile auprès d'aînés dépendants". (Source : Guide de l'aidant familial).

"Une auxiliaire de vie sociale peut également aménager l'espace du logement pour favoriser une circulation sécurisée, réaliser des démarches administratives...

L'observation des conditions de vie de la personne aidée par une AVS permet de transmettre des informations utiles à l'entourage ou aux personnels soignants intervenant auprès d'elle. Le plus souvent, l'auxiliaire de vie sociale travaille au sein d'un organisme de type associatif proposant des services à la personne, au sein d'une entreprise privée, d'un CCAS".

(Source : site internet de l'agence nationale des services à la personne :  
[www.servicealapersonne.gouv.fr](http://www.servicealapersonne.gouv.fr))

**Des acteurs en Essonne (associations, services, établissements...) qui peuvent vous aider directement ou vous informer, vous orienter :**